

Points clés:

- **Actualités épidémiologiques** : aucune épidémie n'est en cours à Genève actuellement. L'EpiScope revient sur diverses flambées survenues cet été dans des régions proches de Genève (dengue, chikungunya, virus du Nil occidental, listeria), ainsi que sur la surveillance estivale des eaux de baignade du canton.
- **Nouveautés destinées aux professionnels de la santé** : appel de Sentinella pour inclure de nouveaux membres; mises en ligne du nouveau site de l'OFSP ainsi que du plan pandémie; suppression de la franchise sur les vaccinations dès 2026; révision annoncée de la LEp; renforcement de la lutte contre les infections en EMS et présentation du plan cantonal; mise à disposition de matériel de campagne contre les agressions sexuelles.

Actualités épidémiologiques

- [Dengue, chikungunya : flambées de cas autochtones en Europe](#) **2**
- [Virus du Nil occidental \(WNV\) : cas en augmentation en Europe](#) **3**
- [Listeria : flambée en France et en Europe – état des lieux](#) **4**
- [Surveillance de la qualité des eaux de baignade : bilan saison 2025](#) **5**

Informations aux professionnels de la santé

- [Système de surveillance fédéral Sentinella : devenez membres](#) **6**
- [Nouveau site internet de l'OFSP : \[www.bag.admin.ch\]\(http://www.bag.admin.ch\)](#) **6**
- [Suppression de la franchise sur les vaccinations dès 2026](#) **7**
- [Agressions sexuelles : matériel de campagne à disposition des médecins](#) **7**
- [Révision de la loi sur les épidémies](#) **8**
- [Nouveau plan national de pandémie en ligne](#) **8**
- [Renforcement de la lutte contre les infections dans les EMS : programme cantonal PCI et plan d'action national 2025-2029](#) **9**

- [Sources et ressources](#) **10**

Ce document

- est destiné aux partenaires du réseau de santé, aux politiques, aux médias ainsi qu'au grand public;
- sert de référence genevoise sur
 - la situation épidémiologique à Genève
 - les recommandations sanitaires cantonales et fédérales
 - les maladies transmissibles
 - des informations générales de santé et de santé publique;
- paraît **chaque premier jeudi du mois** et est disponible **en ligne**; en cas d'alerte épidémiologique urgente à communiquer dans l'intervalle, une information est envoyée à la liste de diffusion;
- peut être reçu directement en s'inscrivant à [Inscription à l'EpiScope](#).

Sept. 2025
Genève
SMC

Dengue, chikungunya : flambées de cas autochtones en Europe

La dengue, le chikungunya et le zika sont des maladies transmises par le moustique tigre, habituellement présent dans les zones tropicales. Depuis quelques années, ce moustique s'est implanté en Europe, augmentant le risque de transmission locale. Ce risque survient lorsqu'un voyageur infecté est piqué par un moustique qui, après incubation, transmet le virus à une personne n'ayant jamais voyagé. On parle alors de **transmission autochtone**.

Depuis une dizaine d'année, de plus en plus de cas de transmissions autochtones sont signalées en Europe (voir ci-contre).

À GENÈVE

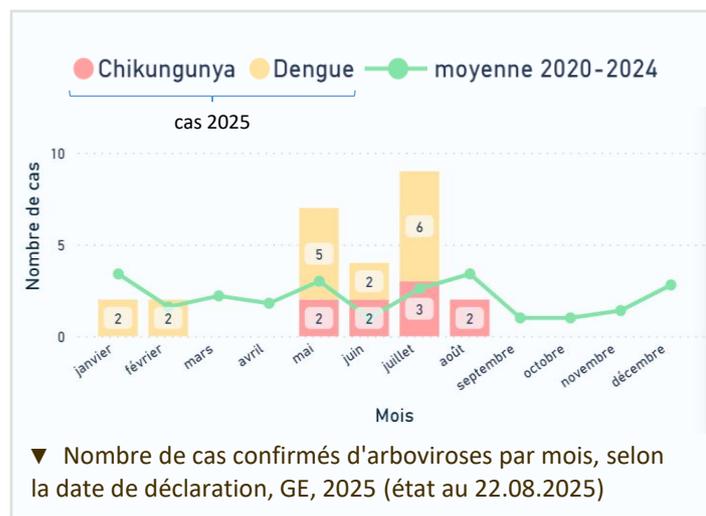
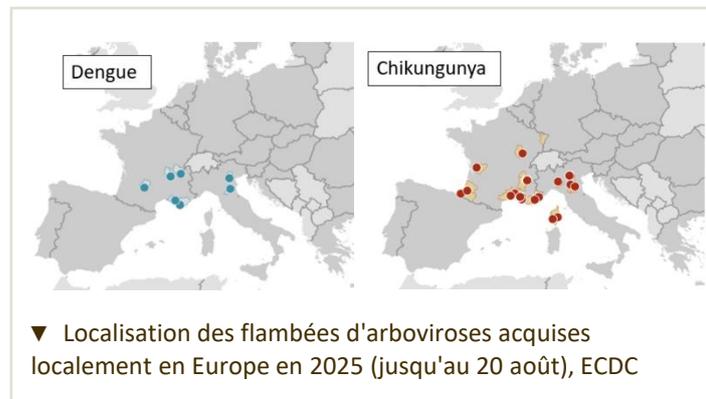
À Genève, une **surveillance renforcée** de ces maladies est mise en place pendant l'activité du moustique tigre, soit du 1^{er} mai au 31 octobre. Cette année, 22 cas d'arboviroses ont été détectés entre le 1^{er} mai et le 25 août. Toutes les personnes infectées s'étaient contaminées à l'étranger. En effet, à ce jour, **aucune transmission autochtone** n'a été mise en évidence en Suisse. Un cas a néanmoins déclenché une **alerte CDZ** cet été.

QU'IMPLIQUE LA SURVEILLANCE RENFORCÉE ?

Du 1^{er} mai au 31 octobre, chaque personne diagnostiquée avec une arbovirose est contactée par le service du médecin cantonal (SMC). Pendant cet appel, le SMC détermine s'il y a eu un **risque de transmission locale de la maladie à des moustiques par le biais de piqûres**. Si un risque est identifié, l'office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) procède à une évaluation et confirme ou non la présence de moustiques tigres sur le lieu d'exposition potentiel. Si la présence du moustique tigre est confirmée, une alerte CDZ est activée.

Plus d'info :

- OCAN : • [SITG: Moustique tigre, zone de lutte](#)
• [Pas de moustique tigre chez moi](#)
• [Affiche "pas de moustique tigre chez moi"](#)
- ECDC | [Carte des moustiques tigres en Europe](#)
- SMC | [EpiScope - mai 2025](#), [EpiScope juin 2024](#)
- OFSP | [Maladies transmises par des vecteurs \(MTV\)](#)



QU'EST-CE QU'UNE ALERTE CDZ ?

Cette alerte vise à réduire le risque de propagation du chikungunya (C), de la dengue (D), ou du zika (Z) – CDZ. Elle est **activée lorsqu'un risque de transmission locale d'une arbovirose à un moustique tigre est identifié**.

L'alerte implique la communication à la commune et aux habitants de la zone concernée d'un risque de transmission locale. Les **recommandations de mesures de protection individuelles** sont transmises et une **opération de démoustication** est planifiée. Cette dernière consiste en la pulvérisation, dans la zone à risque, de pyréthrine (produit naturel et biodégradable ciblant les insectes) par une équipe de professionnels. Ce dispositif a été testé à blanc dans la commune de Thônex au mois de juin ([Émission RTS, 05.07.2025](#)) pour s'assurer de la bonne coordination des différents acteurs.

Plus d'info : ([À savoir en cas d'alerte chikungunya-dengue-zika \(CDZ\) | ge.ch](#))

► PREMIÈRE ACTIVATION RÉELLE D'UNE ALERTE CDZ

La première alerte a eu lieu à Genève durant le mois de juillet. En effet, une personne de retour d'un pays tropical a été piquée à Genève par plusieurs moustiques tigres durant sa période virémique. Un traitement a été effectué et aucun cas secondaire n'a été mis en évidence à l'heure actuelle.

Sept. 2025
Genève
SMC

Virus du Nil occidental (WNV) : cas en augmentation en Europe

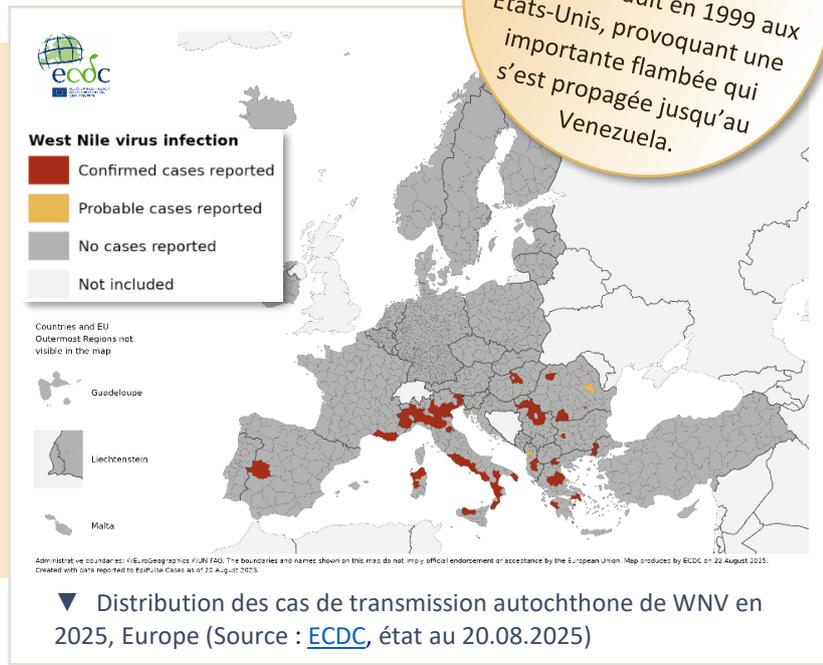
Le nombre de cas de virus du Nil occidental (West Nile Virus, WNV) augmente en Europe. Ce virus est transmis par les moustiques et touche les oiseaux, chevaux et humains. La maladie est généralement asymptomatique, mais des complications neurologiques sévères peuvent survenir dans de rares cas. Aucun cas autochtone n'a encore été observé en Suisse.

Le WNV a été isolé pour la première fois en 1937, dans le district West Nile, en Ouganda. Il a été introduit en 1999 aux États-Unis, provoquant une importante flambée qui s'est propagée jusqu'au Venezuela.

SITUATION ÉPIDÉMIOLOGIQUE

Présent sur plusieurs continents, le virus du Nil occidental connaît, depuis 2010, une extension progressive en Europe, notamment dans les pays du Sud. Il est désormais endémique dans plusieurs pays européens, notamment en Italie, en Grèce, en Espagne et en Allemagne.

En Europe, le nombre de cas a nettement augmenté ces dernières semaines. Selon le dernier rapport de l'ECDC du 22 août 2025 (voir carte ci-contre), des cas ont été signalés dans 9 pays en 2025 : Albanie, Bulgarie, France, Grèce, Hongrie, Italie, Roumanie, Serbie et Espagne. Au total, 351 cas ont été rapportés en Italie, dont 22 décès.

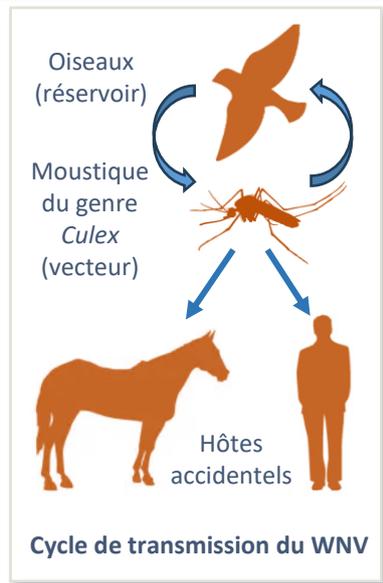


VOIE DE TRANSMISSION

Le virus du Nil occidental appartient à la famille des *Flavivirus*. Il est transmis par les moustiques, principalement du genre *Culex* (moustique "commun", auquel nous sommes habitués en Suisse). Les moustiques s'infectent en piquant des oiseaux infectés et peuvent ensuite transmettre le virus à d'autres oiseaux, à l'être humain ou au cheval.

Les oiseaux constituent le réservoir principal du virus. L'être humain et le cheval sont des hôtes accidentels et ne peuvent pas transmettre le virus plus loin.

Il n'y a pas de transmission interhumaine à l'exception de rares infections suite à des transfusions sanguines ou des dons d'organe.



MOUSTIQUE COMMUN ■ GEMEINE STECHMÜCKE ■ ZANZARA COMUNE

 IDENTITÄTSKARTE ■ CARTE D'IDENTITÉ ■ CARTA D'IDENTITÀ ■ CARTA D'IDENTITÀ ■ IDENTITY CARD

Taille 4-10 mm **Couleur** Brune sur tout le corps **B22222P1C**

Reproduction

Il pond ses œufs dans

- des accumulations d'eau permanentes ou temporaires;
- de petites quantités d'eau ou de grands volumes (ex. piscine abandonnée);
- de l'eau claire ou souillée par des matières organiques.
- des milieux naturels (ex. étangs) mais également dans des récipients artificiels créés par l'homme (ex. bouches d'égout, contenants présents dans les jardins)

Nuisance

La période d'activité de *Culex spp* s'étend du printemps à l'automne. Il pique généralement après le coucher du soleil et atteint son maximum au cours des premières heures de la nuit, typiquement dans les 2 à 3 heures suivant le crépuscule.



Culex spp.

► Carte d'identité du moustique commun, *Culex spp.*, vecteur du virus du Nil occidental (en comparaison, la carte d'identité du moustique tigre est disponible dans [l'EpiScope de mai 2025, p.3](#))

suite page suivante

Sept. 2025
Genève
SMC

Virus du Nil occidental (WNV) : cas en augmentation en Europe (suite)

UNE MALADIE SOUVENT ASYMPTOMATIQUE, RAREMENT SÉVÈRE

- Dans 80% des cas, l'infection ne provoque pas de symptôme.
- Dans 20% des cas, elle se manifeste par des symptômes pseudo-grippaux.
- Dans de rares cas (< 1%) des complications neurologiques (méningite, encéphalite) peuvent survenir. Généralement, le malade récupère spontanément. Mais l'infection peut être mortelle, principalement chez les personnes âgées.
- La période d'incubation est de 2 à 14 jours après la piqûre de moustique.
- Il n'existe pas de traitement spécifique contre la maladie.

- Plus d'info :
- OFSP | [Fièvre du Nil occidental \(VNO\)](#)
 - ECDC | [Surveillance of West Nile Virus infections in humans in Europe, weekly report](#)

SYSTÈME DE SURVEILLANCE SUISSE : HUMAINE, ANIMALE ET DES MOUSTIQUES

Chez l'être humain, le WNV est à **déclaration obligatoire** depuis 2006 pour les laboratoires, et depuis 2012 par les médecins dans les 24 heures.

Chez les animaux, le WNV est une épizootie à surveiller. La surveillance repose sur la **déclaration des cas suspects par les vétérinaires**, notamment chez les chevaux et chez les oiseaux sauvages. La déclaration des cas confirmés est obligatoire pour les vétérinaires et laboratoires.

Une surveillance du virus **chez les moustiques** est menée de manière ciblée par certaines institutions comme la SUPSI dans le canton du Tessin..

AUTRES MESURES

Il n'existe **pas de vaccin contre le WNV** chez l'être humain.

La prévention passe par les **mesures de protection contre les moustiques** :

- Se protéger contre les piqûres de moustiques en utilisant des moustiquaires, en portant des vêtements longs;
- Utiliser des répulsifs anti-moustiques.

Les **organismes de collecte de sang** ont mis en place un concept qui définit les actions à mener en cas de transmission autochtone en Suisse.

Un **plan WNV** avec des recommandations pour les cantons est en cours d'élaboration dans le cadre d'un groupe de travail "vecteurs" du **sous-organe "One Health"** de l'OFSP.

Listériose : flambée en France et Europe – état des lieux

Des cas d'infection à *Listeria monocytogenes* de même souche (ST 388) – dont 2 ayant abouti à des décès – ont été identifiés récemment : 21 cas en France, et 4 cas dans d'autres pays européens.

La plupart des cas ont été diagnostiqués en juin et juillet derniers. Ils sont liés à la consommation de fromages à pâtes molles faits à base de lait pasteurisé de vache et de chèvre, fabriqués par la fromagerie française Chavegrand (département de la Creuse).

Ces produits ont été retirés du marché le 10 août, mais avaient auparavant été distribués dans plusieurs pays, dont la Suisse. En raison de la longue période d'incubation (période entre la contamination et le développement de la maladie) de la listériose, l'apparition de nouveaux cas est encore possible. Les symptômes peuvent en effet apparaître de quelques jours à 2 mois après la consommation de produits contaminés.

Il est recommandé aux personnes qui auraient consommé un de ces produits et qui présenteraient de la fièvre, parfois accompagnée de maux de tête ou diarrhées, de consulter leur médecin en signalant cette consommation. Ceci est particulièrement important pour les femmes enceintes, les personnes immunosupprimées et les personnes âgées, chez qui des formes graves sont possibles.

Les personnes en bonne santé et non-enceintes ont un très faible risque de complications.

La bactérie *Listeria monocytogenes* est naturellement présente dans l'environnement et peut contaminer divers aliments, même si les fromages au lait pasteurisé – tels que dans ce cas-ci - le sont rarement.

Plus d'info :

- [ECDC](#)
- [Listériose | OFSP](#)

[Lien vers les produits concernés](#)

Sept. 2025
Genève
SMC

Surveillance de la qualité des eaux de baignade : été 2025

Le canton de Genève dispose d'une trentaine de lieux de baignade publics. Ils sont répartis principalement autour du lac, mais aussi au bord du Rhône en amont de sa jonction avec l'Arve, et au bord de la plage de la Plaine à Dardagny. La propreté des eaux (qualité bactériologique) est contrôlée par l'office cantonal de l'eau (OCEau).

COMMENT LA QUALITÉ BACTÉRIOLOGIQUE EST-ELLE SURVEILLÉE, ET QUELLES SONT LES MESURES PRISES ?

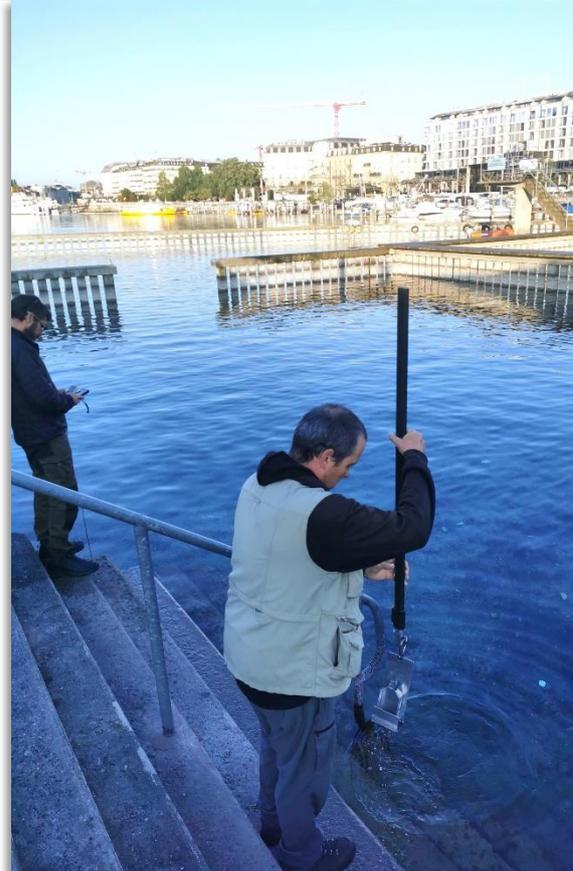
Des prélèvements systématiques de tous les sites ont lieu toutes les 3 à 4 semaines d'avril à septembre. Les analyses concernent systématiquement la présence et la quantité d'*Escherichia coli* et d'entérocoques, ainsi que de cyanobactéries, quand nécessaire.

En cas de mauvais résultats, le **service du médecin cantonal (SMC)** peut décider de l'interdiction temporaire d'accès à l'eau, afin de protéger la santé de la population. L'information du public se fait sur place, en collaboration avec les communes concernées, ainsi que par communiqué de presse, sur les réseaux sociaux et sur ge.ch.

ET EN CAS D'ACCIDENT PONCTUEL ?

L'OCEau peut réaliser des analyses complémentaires lorsqu'un risque de contamination de l'eau de baignade est suspecté, par exemple lors de dysfonctions de canalisations d'eaux usées, ou de déversement de produits toxiques dans les eaux de baignade.

Lorsque le risque pour la population est estimé trop élevé, le SMC interdit parfois l'accès à l'eau sans attendre le résultat de ces analyses. Il arrive également que le **service d'incendie et secours (SIS)** intervienne précocement suite à des signalements, en collaboration avec le SMC et les partenaires.



▼ Prélèvement des eaux de baignade par l'équipe de l'OCEau, Bains des Pâquis, mai 2025

SAISON ESTIVALE 2025

Depuis mai, **6 interdictions temporaires** d'accès à l'eau ont eu lieu, aujourd'hui levées :

- Plages de Pregny-Chambésy et du Vengeron : ruptures de conduites d'eaux usées proches des plages (juin et juillet)
- Plage de La Plaine : prolifération de cyanobactéries (juillet)
- Rhône/pont Sous-Terre : déversement accidentel de fuel (pas d'enjeu bactériologique) à 2 reprises (juin).
- Plage de la Nymphette et de la Pointe-à-la-Bise : suspicion d'incident à la station de pompage de Bellerive (juillet)

Par ailleurs, l'accès à l'eau du parc William-Rappard (en bordure du Jardin Botanique) a été retiré de la liste des plages en raison d'un agencement inadapté à la baignade. Il en va de même pour le débarcadère d'Anières, supprimé de la liste pour des raisons de sécurité (interdiction de baignade dans les 100 mètres autour de débarcadères).



▼ Lecture de résultats bactériologiques (eaux de baignade), OCEau, mai 2025

Liens utiles :

- ge.ch | [Plages et lieux de baignade en eaux vives à Genève](#)
- ge.ch | [FAQ qualité sanitaire de l'eau de baignade](#)
- ge.ch | [Baignade à Genève: tous les accès à l'eau sont ouverts](#)

Informations pour les professionnels de la santé

Selon l'analyse du risque et de façon exceptionnelle, les médecins du canton et le réseau des urgences peuvent être informés directement de la situation et du pathogène identifié via des communications ciblées.

Sept. 2025
Genève
SMC

Informations pour les professionnels de la santé

Systeme de surveillance fédéral Sentinella : devenez membre

Sentinella permet la surveillance de maladies transmissibles. Ce système fédéral, conduit par l'OFSP, est complémentaire aux déclarations obligatoires et aux autres systèmes de surveillance comme le monitoring des eaux usées ou le Swiss Paediatric Surveillance Unit (SPSU).

OBJECTIFS DE SENTINELLA

Les objectifs de Sentinella sont les suivants :

- La surveillance de maladies fréquentes et d'autres maladies aiguës prévalentes en médecine de famille et non-soumises aux déclarations obligatoires, telles que la grippe, la coqueluche ou les oreillons en Suisse ;
- La surveillance de la prescription d'antibiotiques en médecine ambulatoire ;
- La recherche, en lien avec la médecine de famille.

COMMENT CA MARCHÉ ?

Environ 170 à 180 médecins généralistes, internistes et pédiatres pratiquant dans toute la Suisse participent au système Sentinella. Ces médecins déclarent à l'OFSP sous forme anonyme les cas de certaines maladies diagnostiquées en consultation.

Ces données sont ensuite extrapolées à l'ensemble de la population et publiées dans le [bulletin hebdomadaire de l'OFSP](#) et sur le site www.sentinella.ch.

DEVENEZ MEMBRE

Sentinella recherche des médecins de famille, spécialisés en médecine générale interne et en pédiatrie pour participer à ce système de surveillance volontaire. Les personnes intéressées peuvent contacter l'organisation :

- ✉ sentinella@bag.admin.ch
- ☎ 058 463 87 06.

Pour en savoir plus
www.sentinella.ch

Données provisoires

Sentinella:

Déclarations (N) des dernières 4 semaines jusqu'au 17.8.2025 et incidence pour 1000 consultations (N/10³)
Enquête facultative auprès de médecins praticiens (généralistes, internistes et pédiatres)

Semaine	30		31		32		33		Moyenne de 4 semaines	
	N	N/10 ³	N	N/10 ³						
Oreillons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Coqueluche	0	0	1	0.2	0	0	0	0	0.3	0.1
Piqûre de tiques	12	1.5	8	1.3	10	1.3	13	1.5	10.8	1.4
Herpès zoster	9	1.1	5	0.8	8	1	8	0.9	7.5	1
Névralgies post-zostériennes	1	0.1	1	0.2	2	0.3	0	0	1	0.2
Médecins déclarants	119		107		109		126		115.3	

Borrélioze de Lyme: <https://idd.bag.admin.ch>

▼ [Bulletin de l'OFSP \(35/25\)](#) présentant certaines des statistiques Sentinella

Nouveau site internet de l'OFSP : www.bag.admin.ch



L'OFSP a procédé le 23 juin 2025 à une migration complète de son site internet (<https://www.bag.admin.ch>) sur une nouvelle plateforme de la Confédération.

Les liens directs sur les pages URL ont été modifiés, notamment les liens sur les formulaires de déclaration obligatoires qui figurent désormais à cette adresse : [Déclaration des maladies infectieuses](#).

Voici quelques autres liens utiles :

- [Maladies de A à Z](#) (informations utiles par maladie – transmissible ou non)
- [Vaccinations et prophylaxie](#) (nouveau, recommandations actuelles, etc.)

©OFSP

Sept. 2025
Genève
SMC

Suppression de la franchise sur les vaccinations dès 2026

À partir du 1^{er} janvier 2026, les vaccinations figurant à [l'article 12a de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins \(OPAS\)](#), ainsi que les conseils médicaux associés, seront exemptés de franchise dans le cadre de l'assurance obligatoire des soins (AOS). À noter que la quote-part continuera à s'appliquer pour les assurés.

Cette mesure s'inscrit dans le cadre de la [Stratégie nationale sur les vaccinations](#), et vise à augmenter le taux de couverture vaccinale en Suisse. En facilitant l'accès aux vaccins, le Conseil fédéral veut diminuer la transmission de maladies évitables par la vaccination et renforcer la protection de la population.

Des informations complémentaires sur la mise en œuvre de ce changement devraient être rendues disponibles d'ici janvier. Nous ne manquerons pas de les relayer.

Pour en savoir plus :

- OFSP | Assurance de base : les vaccins exemptés de franchise dès le 1er janvier 2026 ([communiqué de presse – 10.06.2025](#))
- OPAS | [Ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins](#)



Campagne adressée aux victimes d'agressions sexuelles : matériel mis à disposition des médecins et partenaires

Au mois de juin ([EpiScope – juin 2025, p.6](#)), nous vous informons du lancement de la campagne intercantonale (GE-VD-VS) sur la prise en charge dans les hôpitaux publics des victimes d'agressions sexuelles.

La campagne est désormais visible dans de nombreux lieux du canton.

Disponible en français, allemand, anglais, espagnol, portugais, albanais, ukrainien, arabe et tigrinya, elle permet à toute personne de trouver rapidement des **lieux de prise en charge médicale adaptés (hôpitaux ou services d'urgences)** où se rendre à la suite d'une agression sexuelle.

Commande de matériel

Si vous désirez vous aussi relayer cette campagne, le **service du médecin cantonal met gratuitement à disposition flyers (A5) et affiches (A4)**. Afin que le matériel puisse être préparé à l'avance pour vous, nous vous remercions de **remplir le [formulaire suivant](#)** (réservé aux professionnels de la santé et aux partenaires de l'OCS). Nous vous contacterons ensuite afin que vous puissiez venir récupérer le matériel commandé dans les locaux du SMC (Rue Adrien-Lachenal 8).

▼ Verso des flyers (format A5)

► Affiches (disponibles dans les locaux du SMC en format A4) et rectos des flyers (format A5)



Il est également possible de télécharger et d'imprimer tout le matériel directement sur le site : [AGRESSION SEXUELLE URGENCES ?](#).

Sept. 2025
Genève
SMC

Révision de la loi sur les épidémies

La loi sur les épidémies (LEp) règle la détection, la surveillance et la prévention des maladies transmissibles, ainsi que la lutte contre ces maladies. La révision prévue tient compte des enseignements tirés de la pandémie de COVID-19. Elle permettra à la Suisse de mieux faire face aux futures crises sanitaires, notamment de mieux prévenir et combattre l'antibiorésistance. Son objectif principal est de mieux protéger la population.

L'entrée en vigueur probable de la loi et de l'ordonnance sur les épidémies révisées est **prévue pour 2028**.

PRINCIPALES NOUVEAUTÉS

- Accès rapide à des informations fiables sur les agents pathogènes (grippe, SARS-CoV-2, RSV, etc.), et les flambées en lien avec l'alimentation (Listéria ou salmonelles) ;
- Meilleure coordination entre la Confédération et les cantons lors de crises sanitaires (ex: port de masque) ;
- Meilleure sécurité de l'approvisionnement en biens médicaux importants ;
- Accès facilité aux tests et aux vaccins, notamment grâce à la vaccination en pharmacie ;
- Meilleure sécurité dans les hôpitaux grâce à l'utilisation appropriée des antibiotiques et à la prévention des infections associées aux soins.

Pour en savoir plus :

- [Révision de la loi sur les épidémies](#)
- [Révision de la loi sur les épidémies pour améliorer la gestion des crises de santé publique - Communiqué de presse – 20.08.2025](#)

Loi fédérale sur la lutte contre les maladies transmissibles de l'homme (Loi sur les épidémies, LEp)

du 28 septembre 2012

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse, vu les art. 40, al. 2, 118, al. 2, let. b, 119, al. 2, et 120, al. 2, de la Constitution¹, vu le message du Conseil fédéral du 3 décembre 2010²,
arrête:

Chapitre 1 Dispositions générales et principes

Art. 1 Objet

La présente loi règle la protection de l'être humain contre les maladies transmissibles et prévoit les mesures nécessaires à cet effet.

Art. 2 But

¹ La présente loi a pour but de prévenir et de combattre l'apparition et la propagation des maladies transmissibles.

² Les mesures qu'elle prévoit poursuivent les buts suivants:

- a. surveiller les maladies transmissibles et acquérir les connaissances fondamentales sur leur propagation et leur évolution;
- b. détecter, évaluer et prévenir l'apparition et la propagation de maladies transmissibles;
- c. assurer l'efficacité, continue et globale, de mesures et cantons distribués à

Image : LEp dans sa version actuelle ([lien](#))

Le nouveau plan national de pandémie est désormais en ligne et consultable en format dynamique

Le nouveau **Plan national de pandémie** a pour objectif de **mieux préparer la Suisse à faire face à une future pandémie**. Il donne un cadre clair pour que les autorités fédérales et cantonales puissent agir rapidement, de façon coordonnée et efficace. Il vise à protéger la population, par exemple en organisant l'accès aux soins, en sécurisant l'approvisionnement en médicaments ou encore en garantissant une communication claire avec le public.

Pensé comme un outil pratique, scientifiquement fondé et flexible, ce plan **sert de référence commune à la Confédération et aux cantons**. Il facilite l'élaboration de plans cantonaux cohérents et renforce la collaboration avec les établissements de santé, afin que chacun connaisse son rôle et ses responsabilités en cas de pandémie.

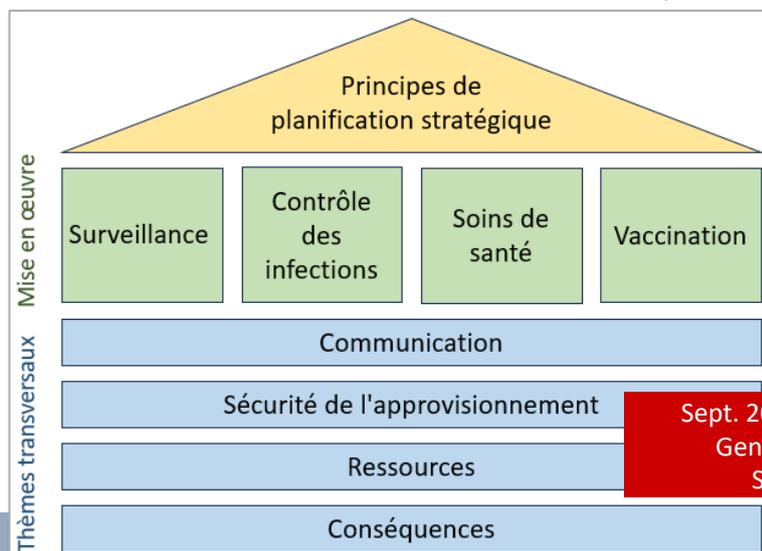
Lien : [Plan de pandémie](#)

3 AXES

Avec un **format en ligne** facile d'utilisation et permettant une actualisation permanente, le nouveau plan est structuré de manière modulaire et repose sur **3 grands axes** :

- les principes de planification stratégique (comment se préparer)
- la mise en œuvre (comment agir concrètement)
- les thèmes transversaux (comme la communication, l'approvisionnement ou la logistique).

Il donne des **recommandations spécifiques** en vue de la mise en œuvre des bases légales suisses et internationales, complétant ainsi les dispositifs de gestion de crise de la Confédération et des cantons.



Sept. 2025
Genève
SMC

Renforcement de la lutte contre les infections en EMS : Programme cantonal PCI et plan d'action national 2025–2029

Lancée en 2016 au niveau national, la stratégie NOSO vise à réduire les infections associées aux soins (IAS) dans les hôpitaux et établissements médico-sociaux (EMS), principaux problèmes infectieux en Europe et enjeu majeur de santé publique. Un programme cantonal, et maintenant un plan fédéral, en soutiennent la mise en œuvre.

ÉLABORATION D'UN PLAN CANTONAL DÈS 2023

En l'absence d'un plan fédéral, le SMC a élaboré au premier trimestre 2023 un **programme cantonal de prévention et de contrôle des infections (PCI) adapté aux 54 EMS du canton de Genève**, après consultation des parties prenantes. Cette démarche a conduit à la révision de la loi cantonale sur la gestion des établissements pour personnes âgées (LGEPa), **rendant obligatoire la présence d'un infirmier formé en PCI dans chaque établissement.**

PLAN NATIONAL 2025-2029

Le 18 juin 2025, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a publié un **plan d'action national pour la période 2025–2029**, intégré à la stratégie nationale NOSO et comprenant 6 paquets de mesures :

- La nomination de personnes de contact pour la prévention dans chaque institution ;
- La formation de base du personnel en hygiène et prévention ;
- La création de réseaux interprofessionnels ;
- La définition d'exigences minimales ;
- Les recommandations nationales pour harmoniser les standards en matière de prévention des infections ;
- La surveillance des mesures via des enquêtes de prévalence.

PRÉVALENCE DES INFECTIONS EN EMS

En septembre 2024, **une enquête nationale de prévalence (SPOT)** a été réalisée dans 94 EMS suisses regroupant 7244 résidents. Elle a révélé que, à un temps T :

- 2,3 % des résidents étaient touchés par une infection ;
- 2,6 % recevaient un traitement antibiotique, ce qui correspond à la moyenne européenne.

Les **infections les plus fréquentes** étaient :

- Urinaires (44 %),
- Respiratoires (15 %)
- Cutanées/tissus mous (15 %)

La présence d'un **cathéter urinaire** étant le principal facteur de risque.

Ces résultats serviront de base pour fixer les priorités et élaborer des recommandations ciblées.

Lien utile :

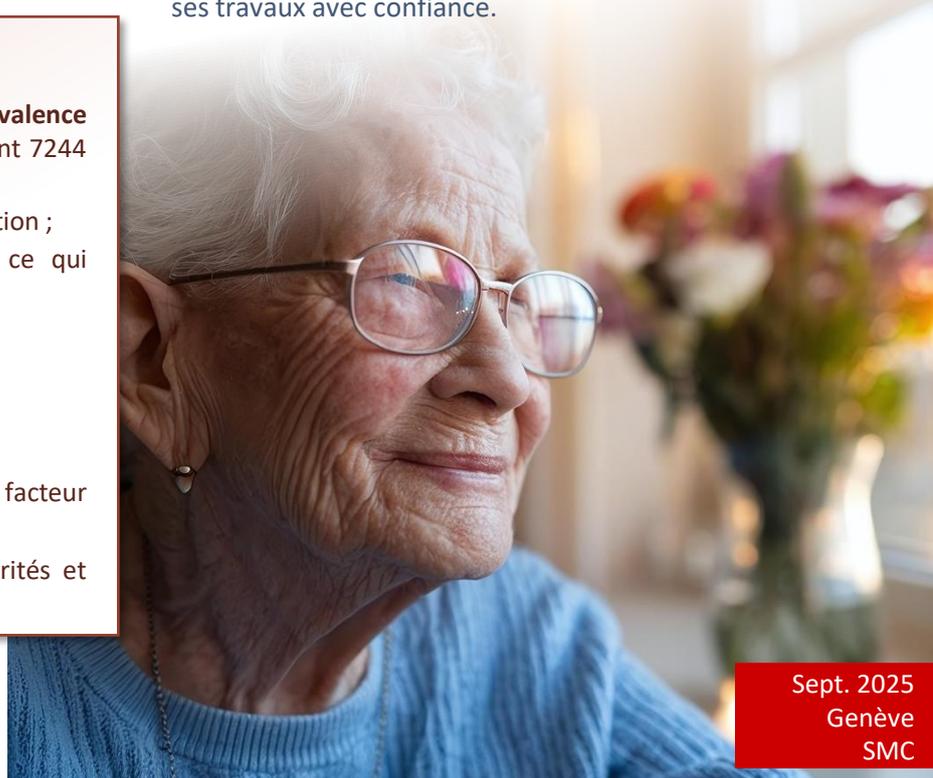
- OFSP | [Stratégie NOSO dans les EMS](#)

ÉTAT DES LIEUX À GENÈVE EN 2025

Tout en restant aligné sur les objectifs nationaux, Genève affiche une avance organisationnelle et opérationnelle par rapport aux échéances fixées par le plan national :

- ✓ Un interlocuteur cantonal PCI a été désigné au sein du SMC ;
- ✓ 87 % des répondants PCI identifiés dans les EMS sont déjà formés grâce à un financement cantonal ;
- ✓ Un groupe de travail interdisciplinaire et un réseau cantonal ont été mis en place ;
- ✓ Des outils dédiés tels qu'un plan de formation continue, un site PCI-EMS, des indicateurs de surveillance et des rencontres annuelles sont prévus.

Le plan d'action cantonal est donc en pleine cohérence avec le plan national, ce qui permet au SMC de poursuivre ses travaux avec confiance.



Sources et ressources

Dengue, chikungunya

- OCAN :
 - [SITG: Moustique tigre, zone de lutte](#)
 - [Pas de moustique tigre chez moi](#)
 - [Affiche "pas de moustique tigre chez moi"](#)
- ECDC | [Carte des moustiques tigres en Europe](#)
- SMC | [EpiScope - mai 2025, EpiScope juin 2024](#)
- OFSP | [Maladies transmises par des vecteurs \(MTV\)](#)

Virus du Nil occidental

- OFSP | [Fièvre du Nil occidental \(VNO\)](#)
- ECDC | [Surveillance of West Nile Virus infections in humans in Europe, weekly report](#)

Listériose

- [ECDC](#)
- [Listériose | OFSP](#)

Surveillance de la qualité des eaux de baignade

- [ge.ch | Plages et lieux de baignade en eaux vives à Genève](#)
- [ge.ch | FAQ qualité sanitaire de l'eau de baignade](#)
- [ge.ch | Baignade à Genève: tous les accès à l'eau sont ouverts](#)

Sentinella :

- www.sentinella.ch

Nouveau site internet de l'OFSP

- <https://www.bag.admin.ch>
- [Déclaration des maladies infectieuses.](#)
- [Maladies de A à Z](#)
- [Vaccinations et prophylaxie](#)

Vaccination

- OFSP | Assurance de base : les vaccins exemptés de franchise dès le 1er janvier 2026 ([communiqué de presse – 10.06.2025](#))
- OPAS | [Ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins](#)
- OPAS | [Modifications de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins – commentaires des modifications pour le 1er juillet](#)

Révision de la loi sur les épidémies

- [Révision de la loi sur les épidémies](#)
- [Révision de la loi sur les épidémies pour améliorer la gestion des crises de santé publique - Communiqué de presse – 20.08.2025](#)

Plan de pandémie

- [Plan de pandémie](#)

Lutte contre les infections dans les EMS

- [Stratégie NOSO dans les EMS](#)

Campagne de promotion des lieux de prise en charge des agressions sexuelles

- [AGRESSION SEXUELLE URGENCES ?.](#)
- [Commande du matériel](#)

EpiScope

Equipe de rédaction: secteur maladies transmissibles et secteur prévention promotion de la santé, SMC, OCS.

Remerciements à l'OCEau pour leur collaboration.

Sources: ECDC, OFSP.

Numéros précédents: [ge.ch](#)

➤ Prochaine parution de l'EpiScope: jeudi 2 octobre 2025

Vous désirez recevoir directement l'EpiScope: inscrivez-vous en ligne en cliquant sur [Inscription à l'EpiScope](#)